

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Motivation derrière le projet de recherche.
- Originalité et faisabilité du projet de recherche proposé.
- Application prévue du sujet de recherche et bénéfices pour les femmes et les filles.
- Recherche prévue et objectifs professionnels subséquents à la complétion de la thèse ou du projet et influences sur la carrière de la candidate.
- Chaque projet est évalué par les membres du Comité d'attribution des bourses, dont la décision est finale.
- Les étudiantes de tous les domaines d'études peuvent poser leur candidature, mais leur programme doit s'avérer pertinent avec la mission, les buts et les objectifs de la FCFDU.

Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCFDU)



100 Years of CFUW
The Power of Women Working Together
AGM and Conference: August 15-17, 2019

Les 100 ans de la FCFDU
La puissance au féminin : ensemble pour réussir
AGA et congrès : du 15 au 17 août 2019



LA BOURSE DRE. A. VIBERT DOUGLAS

LA PUISSANCE AU
FÉMININ : ENSEMBLE
POUR RÉUSSIR

Astrophysicienne de renommée internationale, la Dre. Allie Vibert Douglas est devenue en 1947 la première femme à assumer la présidence de la Société royale d'astronomie du Canada. De 1947 à 1950, elle fut aussi présidente de la Fédération internationale des femmes diplômées des universités (maintenant connu sous le nom de Graduate Women International). Elle est également une source d'inspiration pour toutes les femmes en quête d'excellence académique. La bourse Dre. A. Vibert Douglas a été créée en 1947 en son honneur.

LA BOURSE

D'une valeur de 8000 \$, la bourse Dre, A. Vibert Douglas est remise par la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCFDU). Elle est remise à des femmes diplômées qui travaillent sur une thèse/projet de doctorat liée à la progression de l'égalité entre les sexes. La bourse doit être utilisée dans tout pays autre que celui où la candidate a été scolarisée et autre que celui où elle réside habituellement.

Pour postuler en ligne pour la bourse Dre. A. Vibert Douglas, visitez

<https://fcfdu.fluidreview.com/>. La date limite pour présenter une demande est le 3 Décembre 2018. Le frais d'inscription est de 60 \$ Pour toute question, s'adresser à : fellowships@cfuw.org

- La thèse, ou le projet dans le cas d'un doctorat sans thèse, doit viser à faire progresser l'égalité des sexes et être rédigée, ou mené, par une femme. Il n'y a pas de limitation à un domaine spécifique.
- Pourraient par exemple satisfaire aux critères :
 - Une thèse, ou un projet, dans le domaine de l'informatique sur l'examen des préjugés sexistes dans les mégadonnées.
 - Une thèse, ou un projet, dans le domaine du droit ou du droit international sur l'accès des femmes autochtones à la justice.
 - Une thèse, ou un projet, dans le domaine de la philosophie en pharmacie s'intéressant aux préjugés sexistes en recherche Clinique.
 - Une thèse, ou un projet, dans le domaine du développement international sur une approche intersectionnelle féministe en coopération internationale.
- Les objectifs, la mise en œuvre et les résultats prévus de la thèse, ou du projet, doivent être clairement définis.

- Les candidates qui versent le frais d'inscription de 60 \$ et un don de 10 \$ remis à la Graduate Women International (GWI) et à l'Alliance internationale des femmes (AIF) sont admissibles.
- La bourse peut être utilisée dans tout pays autre que celui où la candidate a été scolarisée.
- La bourse ne peut pas être utilisée dans le pays de résidence habituel de la candidate.
- La bourse peut être accordée pour la deuxième année ou une année subséquente d'un programme de doctorat.
- Les candidates doivent avoir terminé au moins une année d'un programme de doctorat.
- Les candidates doivent avoir été admises à l'institution d'enseignement propose.
- Les candidatures peuvent être présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, soit en français ou en anglais.